



Somme d argent bloque a la vente

Par **ALINE**, le **15/04/2008** à **13:20**

BONJOUR NOUS AVONS VENDUS UN APPARTEMENT DANS UNE COPROPRIETE . rn 2 MOIS AVANT LA VENTE IL Y A EU UNE REUNION POUR DES TRAVAUX DANS LES CAGES D ESCALIERS.rnNOUS N AVONS RIEN QUI DIT QUE LES TRAVAUX ONT ETE VOTES PUISQUE NOUS AVONS RATE LA 1IERE REUNION ET NOUS AVONS SEULEMENT RECUS DES DEVIS A ETUDIES POUR UNE NOUVELLE REUNION .rnET LE JOUR DE LA VENTE LE NOTAIRE A CONSIDERE QUE "TRAVAUX DECIDES"="TRAVAUX VOTES" IL NOUS A DONC RETENU UNE SOMME D ARGENT POUR LES TRAVAUX ALORS QU IL EST BIEN ECRIT SUR LE COMPROMIS DE VENTE QUE TOUS LES TRAVAUX VOTES SONT A LA CHARGE DU VENDEURrnEST CE QU ON PEUT RECUPERER CET ARGENT ????

Par **Upsilon**, le **15/04/2008** à **13:25**

Bonjour et bienvenue sur notre site. rnrnDans une copropriété, que vous ayez pris part au vote ou non, si les travaux sont décidés, TOUS les copropriétaires devront en supporter les frais.rnrnDans votre cas, vous serez tenus d'en assumer les frais, et, puisque le vendeur reste chargé des travaux votés (travaux votés différents de travaux votés PAR VOUS), vous serez tenus de payer votre part. rnrnCordialementrnrnUpsilon.